

République FRANCAISE

COMMUNE D'OULLINS-PIERRE-BÉNITE

DÉCISION DU MAIRE

Prise en application des articles L2122-22 et L2122-23
du code général des collectivités territoriales

N° D24_066

Objet : Rendu compte des marchés publics n°4 du 20/08/2024 au 31/10/2024

Le Maire d'Oullins-Pierre-Bénite,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23 du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20240106_7 en date du 6 janvier 2024 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DÉCIDE :

Article 1 : Pour la période du 20/08/2024 au 31/10/2024, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 : Le Directeur Général des Services, le service de gestion comptable de Caluire et Cuire et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le 15/11/2024
Mise en ligne le 15/11/2024
Notifié le

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite,
Le 13 novembre 2024**

**Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 069-200102747-20241113-D24_066-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 20/08/2024 au 31/10/2024

Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution / approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Attribué à
Attribution de marché	S2426EIT	Exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, traitement d'eau, climatisation et ventilation	appel d'offres ouvert	23/07/2024	22/08/2024	€ 830.803,02	60 mois		IDEX ENERGIES
Attribution de marché	T2428CLO	Travaux de clôture, de serrurerie et de maçonnerie paysagere	procédure adaptée	07/08/2024	20/09/2024	€ 360.000,00	24 mois		GREEN STYLE
Attribution de marché	S2432SOL	Prestations d'entretien et de maintenance des sols des aires de jeux	procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables	16/09/2024	20/09/2024	€ 19.000,00	12 mois		Sandmaster-Chemoform France
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 1 (Terrassements - Gros oeuvre)	procédure adaptée	01/10/2024	07/10/2024	€ 509.735,54	9 mois		ENTREPRISE PEIX
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 2 (Etanchéité)	procédure adaptée	01/10/2024	07/10/2024	€ 142.800,00	9 mois		SOCIETE ANTONIO CARRERA
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 3 (Charpente Bois)	procédure adaptée	01/10/2024	08/10/2024	€ 524.478,31	9 mois		ANDRE VAGANAY
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 4 (Menuiseries extérieures)	procédure adaptée	01/10/2024	07/10/2024	€ 81.390,00	9 mois		SARL THALMANN PERE ET FILS
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 5 (Serrurerie - Métallerie)	procédure adaptée	01/10/2024	14/10/2024	€ 91.944,00	9 mois		M2B
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 6 (Menuiseries intérieures)	procédure adaptée	01/10/2024	07/10/2024	€ 41.414,93	9 mois		LAGEM

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 069-200102747-20241113-D24_066-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 20/08/2024 au 31/10/2024									
Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution / approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Attribué à
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 7 (Doublages - Cloisons - Plafonds - Peinture)	procédure adaptée	01/10/2024	08/10/2024	€ 65.914,28	9 mois		ETABLISSEMENTS LARDY
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 8 (Chape - Carrelage - Faïence)	procédure adaptée	01/10/2024	31/10/2024	€ 78.546,67	9 mois		KDC
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 9 (Ascenseur)	procédure adaptée	01/10/2024	07/10/2024	€ 31.500,00	9 mois		ORONA SUD-OUEST
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 10 (Chauffage - Ventilation - Plomberie)	procédure adaptée	01/10/2024	09/10/2024	€ 252.976,80	9 mois		MARTIN FREDERIC SARL
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 11 (Electricité CFO/CFA)	procédure adaptée	01/10/2024	08/10/2024	€ 127.358,94	9 mois		SCAPPATICCI ELECTRICITE
Attribution de marché	T2430LAP	Construction de vestiaires et de locaux associatifs - Lot 12 (VRD - Aménagements extérieurs)	procédure adaptée	01/10/2024	07/10/2024	€ 97.195,46	9 mois		GREEN STYLE
Attribution de marché	2023T18	Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des cours d'école du groupe scolaire de Haute Roche	procédure adaptée	07/10/2024	10/10/2024	€ 157.735,80	Sans modification de délai	Affermissement tranches optionnelles 2-3-4-5 - Montant : 64 428,77€	ATELIER LJN / ALTOSTEP
Attribution de marché	T2436ESV	Sécurisation des Balmes - Parc Chabrières	Consultation	16/10/2024	16/10/2024	€ 36.000,00	3 mois		GRAINES DE FORETS
Modification de marché	T2411JDF	Réaménagement de la cour élémentaire du groupe scolaire Jean de la Fontaine - Modification 1	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	02/10/2024	02/10/2024	€ 369.034,55	Sans modification de délai	Intégration prix nouveaux dans BPU - Montant estimatif : 21 441,13 €	GREEN STYLE

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

ID : 069-200102747-20241113-D24_066-AU



RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS DU 20/08/2024 au 31/10/2024

Catégorie	Référence marché	Description	Procédure/Type de modification	Date d'attribution / approbation modification	Date de notification	Montant du marché TTC	Durée du contrat ou modification de délai	Montant ou objet de l'avenant TTC	Attribué à
Modification de marché	T2416REM	Rénovation de l'éclairage du stade Merlo - Modification 1	Art. R.2194-5 - Circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir	28/10/2024	28/10/2024	€ 190.243,44	11 semaines	Changement d'un mat présentant un risque important de chute - Montant 11 544,00	SERPOLLET
Modification de marché	S2423DEC	Collecte et traitement des déchets produits lors des marchés forains - Modification 1	Art. R.2194-2 à R.2194-4 - Travaux / Fournitures / Services supplémentaires	14/10/2024	16/10/2024	€ 156.000,00	Sans modification de délai	Intégration prix nouveaux dans BPU - Montant estimatif : € 3312,00	DRAGUI-TRANSPORTS
Modification de marché	2023T01	Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires et de locaux associatifs au stade Lapalus	Art. R.2194-1-1* Modifications prévues dans les documents contractuelles initiaux	14/10/2024	15/10/2024	€ 141.636,17	Sans modification de délai	€ 34.656,18	ESCALE ARCHITECTES
Modification de marché	2021006	Nettoyage des locaux des bâtiments communaux	Art. R.2194-8 à R.2194-9 - Seuil non dépassé (modification < 10% montant initial et modification < seuils EU)	06/09/2024	16/09/2024	€ 172.621,20	Sans modification de délai	Suppression d'une prestation : moins value : 1 782,00 €	BATIPROPR